

◀ Communiqué sur ▶

La nouvelle proposition de circulaire relative aux missions des professeurs principaux

Présentation du projet de la circulaire PP

Le MEN a présenté au début de l'été aux organisations syndicales un projet de circulaire redéfinissant les missions des professeurs principaux, qui abrogerait celle de 1993. Notre constat est simple : **Les tâches bureaucratiques s'accumulent mais aucun temps spécifique n'est dégagé pour remplir correctement ces missions.**

Avec « leurs aptitudes aux tâches d'organisation », **Les nouveaux professeurs principaux se voient attribuer de nouvelles missions et une charge supplémentaire sans décharge horaire : plus de travail avec la même rémunération, le même temps de travail et le même nombre d'élèves.**

En continuité ou en cohérence avec la réforme du collège et l'instauration du livret scolaire, le professeur principal coordonne les différents bilans du livret scolaire, dont le niveau de maîtrise pour chaque domaine du socle commun, les enseignements pratiques interdisciplinaires, les devoirs faits...

- Le suivi des acquis scolaires dans les bilans périodiques
- Les parcours éducatifs (parcours éducatif de santé, parcours citoyen et d'éducation artistique et culturelle)

- L'accompagnement personnalisé (un programme personnalisé de réussite éducative ou un contrat de réussite)
- Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)
- Les dispositifs d'accompagnement pédagogique (PAP (un plan d'accompagnement personnalisé), PAI (projet d'accueil individualisé), un projet personnalisé de scolarisation (PPS)
- Les Devoirs faits...

L'orientation

En 3e, dans la circulaire de 1993, le professeur principal travaillait en collaboration avec le CIO et pouvait s'appuyer sur la documentation fournie par l'ONISEP et la DRONISEP. Dans la nouvelle circulaire, il est juste mentionner que le professeur principal travaillera avec des « personnels de l'éducation ».

Les missions du professeur principal prolifèrent avec plus de coordination et d'animation. Le nouveau PP prend en charge l'intégralité de l'orientation. Les tâches se multiplient mais aucune décharge horaire n'est proposée et aucune baisse du nombre d'élèves par division.

Analyse de SUD

Durant ces deux réunions, les syndicats ont tenté de délimiter et de définir clairement les missions du PP sans le surcharger ni lui attribuer des missions qui ne lui incombent pas et qui relèvent plus du chef d'établissement ou du conseil pédagogique.

Le PP semble se transformer en adjoint pédagogique du principal. Il est surchargé de travail notamment au niveau de l'orientation. Il a besoin de l'aide et de la contribution des Psy-en, des experts et ne peut donc se substituer à ces professionnels de l'orientation.

La création d'une instance PP qui se réunirait à intervalles réguliers pose problème car elle se substituerait au CA ou au conseil pédagogique. Il est donc inutile d'ajouter une instance supplémentaire.

Avec la réforme du collège (LSU), celle du lycée, Parcoursup, la suppression des C.I.O, le PP se retrouve avec une surcharge de travail sans un temps de décharge ni une rémunération supplémentaire : il devrait simplement travailler plus et ne serait qu'au service de toutes ces réformes. Afin d'aider le PP à effectuer correctement toutes ces nouvelles missions, un temps de décharge est indispensable : il s'agit de mieux reconnaître les missions des PP avec un temps de décharge nécessaire pour effectuer tout ce travail et non de le surcharger.

Sur du long terme, il s'agit tout simplement de préparer l'autonomie des établissements en déchargeant le chef d'établissement de certaines fonctions et en les attribuant aux PP.

Cette nouvelle circulaire prépare la nouvelle catégorie d'enseignants qui travaillera plus et qui sera confiée à des chefs d'établissements managers (rapport service public : se réinventer pour mieux servir ou CAP 22)

À l'opposé de ce qui est proposé dans ce projet de circulaire, SUD éducation revendique :

- **La compensation par des réductions de service des tâches supplémentaires et de la pénibilité**
- **Le maintien de tout le réseau de CIO et la défense du service public d'orientation**
- **des pratiques professionnelles horizontales, sans hiérarchie intermédiaire, avec un temps de concertation intégré dans les services**